

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège Social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 Tunis Belvédère

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebria Vie S.A sont convoqués à L'hôtel Concorde Les Berges du Lac sis à Rue Lac Turkana, Les Berges du Lac – Tunis, le vendredi 15 mai 2026 à 15h00 en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025 ainsi que les Etats financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2025 ;
- 4) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 5) Approbation du Rapport Extra-Financier de la Société relatif à l'exercice 2025 ;
- 6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025 ;
- 7) Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
- 8) Jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;
- 9) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2025 ;
- 10) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2025 ;
- 11) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2025 ;
- 12) Renouvellement du mandat de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
- 13) Mandat d'un administrateur indépendant ;
- 14) Autorisation de la régulation du cours boursier.

Projet de Résolutions AGO

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

La société Assurances Maghreb Vie publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 15 Mai 2026.

Première Résolution :

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025, entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième Résolution :

Après avoir entendu lecture du Rapport Extra-Financier de la Société sur l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport Extra-Financier dans son intégralité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2025, comme suit :

Résultat net 2025	23 362 625,766	DT
+ Report à nouveau antérieur	8 755,069	DT
Premier reliquat	23 371 380,835	DT
- Réserve légale	0,000	DT
Deuxième reliquat	23 371 380,835	DT
- Réserve pour Fonds social	110 000,000	DT
Troisième reliquat	23 261 380,835	DT
- Réserves facultatives	12 730 000,000	DT
Quatrième reliquat	10 531 380,835	DT
- Dividendes (0,421 DT par action)	10 525 000,000	DT
Cinquième reliquat	6 380,835	DT
- Report à nouveau	6 380,835	DT
Sixième reliquat	0,000	DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2025 à partir du 08 Juin 2026. Le montant du dividende est fixé à 0,421 DT par action. Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2025 à (.....) dinars bruts par Administrateur. Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025 à (.....) dinars bruts par membre. Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2025 à (.....) dinars bruts par membre. Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations pour l'exercice 2025 à (.....) dinars bruts par membre. Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant constaté l'expiration du premier mandat de de M. Mouadh CHEDHLY en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires décide de le renouveler pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028. Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Douzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant constaté l'expiration du premier mandat de M. Mohamed BACCOUCHE en sa qualité d'administrateur indépendant, décide de le renouveler pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Treizième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise expressément la société à acquérir et à revendre en bourse ses propres actions en vue de réguler son cours sur le marché. L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration de fixer les modalités cela.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatorzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à